



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 75569
V003.4

PROTECTEUR JUPES BDC GRIS 1KG

Révision: 11.02.2011
Date d'impression: 24.06.2014

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

PROTECTEUR JUPES BDC GRIS 1KG

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Revêtement dessous de carrosserie

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (CLP):

Il n'y a pas de données.

Classification (DPD):

F - Facilement inflammable

R11 Facilement inflammable.

Xi - Irritant

R38 Irritant pour la peau.

N - Dangereux pour

l'environnement

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Éléments d'étiquetage (CLP):

Il n'y a pas de données.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F - Facilement inflammable

Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres dangers:

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée. A l'utilisation, la formation de mélanges vapeurs-air facilement inflammables ou susceptibles d'exploser est possible.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Protecteur de châssis en phase solvants

Substances de base pour préparations:

Caoutchouc

Résine

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	10- 20 %	Cancérogénicité 1B H350 Mutagénicité des cellules germinales 1B H340 Risque en cas d'inhalation 1 H304
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5	0,1- 1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	265-151-9	30 - 40 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R38 Xn - Nocif; R65 R67 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	10 - 20 %	R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R65 R66, R67
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5	0,1 - 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50, R53

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

4. Premiers secours

Description des premiers secours:**Inhalation:**

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritant pour la peau

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:**Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuel.
 Eloigner les personnes non protégées.
 Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
 Retirer les sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.
 Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
 Utiliser une installation anti-déflagrante.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
 Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
 Température de stockage conseillée 10 à 20 °C.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Revêtement dessous de carrosserie

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle:**

Valable pour
 France
 Base
 France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
-----------	-----	-------	------	-----------	-----------

Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
 Filtre A1-3 (marron)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Porter un équipement de protection individuel.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide gris clair
Odeur	d'essence
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition (1.013 hPa)	60 - 120 °C (140 - 248 °F)
Point d'éclair	-12 °C (10.4 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,98 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (; 20 °C (68 °F))	3.000,00 mPa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Température d'auto-inflammation	250 °C (482 °F)
---------------------------------	-----------------

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:

Réaction avec des acides forts.

Réaction avec les oxydants puissants.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone.

Oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau

Irritation des yeux:

Peut entraîner une légère irritation des yeux.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	pas irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	pas irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	not sensitising	Guinea pig maximisat ion test	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

12. Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	LC50	1 - 10 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	EC50	3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	EC50	1 - 10 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	LC50	68,2 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	EC50	100 - 220 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	EC50	10 - 100 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 1.000 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	170 µg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	readily biodegradable	aerobic	63 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

Naphta lourd (pétrole), hydrosulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	3,5 - 6,4				20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n- octanol / water), HPLC Method)
---	-----------	--	--	--	-------	---

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Code tunnel:	(D/E)
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D
Propriété substance additionnelle:	Dangereux pour l'environnement

Transport ferroviaire RID:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	33
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Code tunnel:	
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D
Propriété substance additionnelle:	Dangereux pour l'environnement

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom technique:	SOLUTION D'ENROBAGE
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D
Propriété substance additionnelle:	Dangereux pour l'environnement

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
No UN:	1139
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-E
Substance marine nocive:	Polluant marin
Nom d'embarquement correct:	COATING SOLUTION (Solvent naphtha)

Transport aérien IATA:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Instruction de paquetage (passager)	305
Instruction de paquetage (frêt)	307
No UN:	1139
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Coating solution

15. Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Teneur VOC	53 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	519,4 g/l

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Substances dangereuses:	Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances).
Préparations dangereuses:	Code du Travail (articles L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses).
Protection des travailleurs:	Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	T84
N° tableau des maladies professionnelles:	66
N° tableau des maladies professionnelles:	36BIS

Protection de l'environnement:

Installations classées : loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).

Rejets interdits : -eaux, loi 64-1245 modifiée (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution), -huiles et lubrifiants, décret 77-254 (relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles souterraines et de mer), -détergents, décret 87-1055 modifié (relatif au déversement des détergents dans les eaux superficielles, souterraines et de mer dans les limites territoriales ainsi qu'à la mise en vente et à la distribution de ces produits).

Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

Code du travail (articles R 232-12 à 22 et 233-23 à 41), dangers d'incendie et risques d'explosion: décret 88-1056 modifié et décret 92-333, brochure 1228 des JO (matériel électrique utilisable dans les atmosphères explosives).

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.